

De : pref covid <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Envoyé : mercredi 17 mars 2021 16:09
Cc : BF COVID19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 17-03-2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 16 mars 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 325 (+10) hospitalisations en cours dont 48 (=) en réanimation
- 644 (+7) personnes décédées

Du 07/03 au 13/03	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie
Taux d'incidence en population générale	149,6 / 100 000 ▼	161,6 / 100 000 ▼	162,5 / 100 000 ↗
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	103,9 / 100 000 ▼	115,3 / 100 000 ▼	102,9 / 100 000 ▼
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	42,64 % ↗

2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

- **Bilan chiffré au 15/03/2021**

Au 15 mars 2021, 736 656 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Ile de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

En Haute-Garonne, 139 763 injections ont été réalisées (93 598 premières injections et 46 165 secondes injections).

- **Administration du vaccin par les sapeurs-pompiers**

Depuis le décret du 11 mars 2021, les sapeurs-pompiers sont désormais autorisés à vacciner.

- **Vaccination avec AstraZeneca suspendue par précaution**

Conformément aux annonces du président de la République du 15 mars, la vaccination avec AstraZeneca est suspendue par précaution. L'Agence européenne des médicaments devrait rendre un avis détaillé cette semaine.

- **Vaccin JANSSEN**

Le vaccin JANSSEN a été autorisé par l'Agence européenne du médicament. Sa particularité est qu'il s'administre en une seule dose mais également qu'il se conserve plus facilement. De plus, les résultats d'un essai sur plus de 40 000 personnes montrent, 28 jours après l'injection, une efficacité globale de 66 % mais de 85 % contre les formes graves. La Haute Autorité de la Santé a rendu son avis le 12 mars sur le vaccin de Janssen et le positionne dans la stratégie vaccinale contre la Covid-19 en France. Vous trouverez le communiqué de presse relatif à ce sujet au lien suivant : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3242869/fr/covid-19-la-has-inclut-le-vaccin-de-janssen-dans-la-strategie-vaccinale

3. Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc - Vendredi 19 mars 2021

Le vendredi 19 mars prochain se tiendra la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, je vous informe qu'une cérémonie sera organisée en format restreint à Toulouse.

Un temps commémoratif pourra être organisé dans les communes dans le respect strict des règles sanitaires pour celles et ceux qui souhaitent s'associer à cet hommage. Une attention particulière devra être portée sur l'organisation en raison de la crise sanitaire et je vous demande de ne pas ouvrir au public cette commémoration et de veiller à son format restreint.

4. Transferts de patients depuis les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur vers Occitanie

Dans le cadre de la solidarité nationale entre établissements hospitaliers, des opérations de transferts de patients se poursuivent cette semaine à destination des services de réanimation de notre région. Ces transferts s'organisent depuis différents centres hospitaliers des régions Ile-De-France et surtout de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Vous trouverez le communiqué de presse relatif à ces transferts en pièce-jointe.

5. Fonds de solidarité : le formulaire pour la période du mois de février est en ligne

Le formulaire de demande d'aide du fonds de solidarité pour les entreprises en difficulté au mois de février est en ligne.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la relance : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-solidarite-formulaire-fevrier#>

6. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Le dispositif de suivi de crise : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : 05.34.45.33.30

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au 0 800 130 000 destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT